

L'assurance d'un avenir radieux

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Génération : aînés**

Band (Jahr): **30 (2000)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Dessin Skylil

L'assurance d'un avenir radieux

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ou à ce que l'on voudrait nous faire croire, l'avenir se prépare à tout âge. Il n'est pas interdit d'avoir des projets à 60 ans ou à 80 ans. Les deux grands thèmes qui préoccupent les seniors sont invariablement l'argent et la santé. Comment agir pour vivre décemment, avec une rente suffisante? Comment s'assurer efficacement contre la maladie? Comment éviter de dilapider son patrimoine le jour où il faudra entrer en EMS?

Naturellement, ces trois questions n'arrivent pas forcément en même temps. Le problème de la prévoyance financière intervient très tôt, avec les cotisations AVS et le deuxième pilier. C'est généralement à partir de cinquante ans que l'on complète ses futures rentes avec un troisième pilier. Mais il faut encore attendre quelques années pour s'intéresser aux assurances destinées aux personnes âgées. Nous vous présentons dans ce dossier une large panoplie de produits bien adaptés.

Visitez gratuitement les 250 plus beaux musées suisses!



Ouvrons la voie

Dès maintenant, **votre carte ec Raiffeisen ou EUROCARD/ MasterCard Raiffeisen vous permet de visiter gratuitement les musées affiliés au «Passeport musées suisses»,** accompagné de 5 enfants de moins de 16 ans. Alors, n'attendez plus pour découvrir le Musée des transports de Lucerne, le Musée en plein air de Ballenberg ou le Musée international de la Croix-Rouge de Genève et invitez vos enfants, petits-enfants, filleuls ou neveux, ils en seront enchantés!

Votre Banque Raiffeisen se tient à votre disposition pour obtenir votre carte.

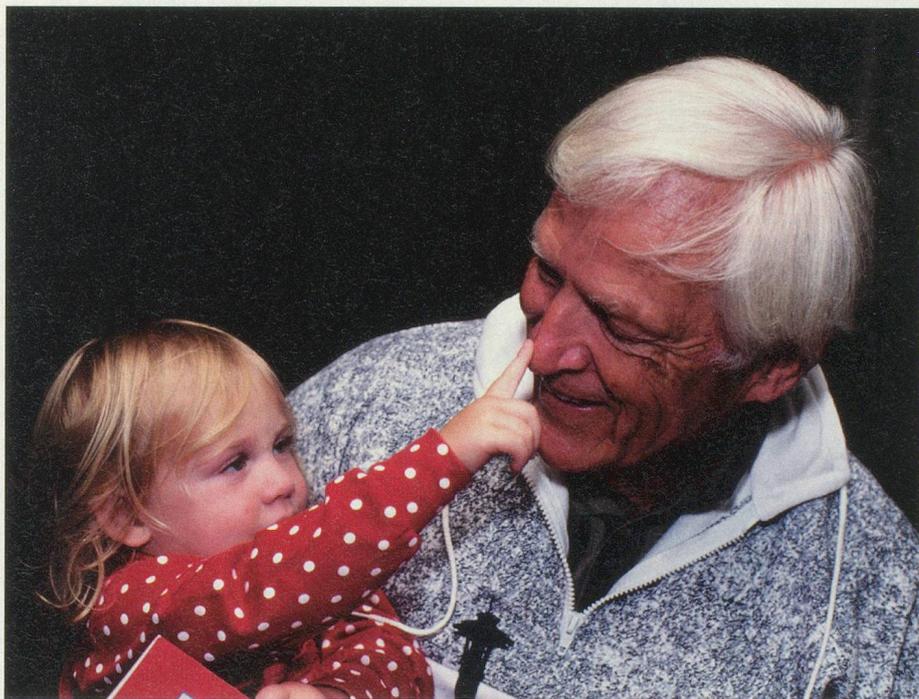


www.raiffeisen.ch

100 JAHRE
ANS
ANNI
RAIFFEISEN

Comment planifier sa retraite ?

La situation des assurances sociales étant de plus en plus précaire, il est sage de prévoir aujourd'hui un financement complémentaire de sa retraite. A 40 ans ou à 80 ans, il existe toujours une possibilité d'améliorer ses revenus. Voici comment !



Une retraite sans soucis se prépare suffisamment tôt

Aujourd'hui, on connaît parfaitement les problèmes qui se poseront dans le futur aux assurances sociales. Depuis 1996, l'AVS dépense chaque année plus qu'elle n'encaisse. Certes, les réserves atteignent encore 20 milliards de francs, mais elles vont fondre comme neige au soleil dans les prochaines années. Il restera 16 milliards en 2005, à peine plus de 2 milliards en 2010 et le déficit atteindra 28 milliards en 2015, compte tenu du «papy boom», si rien n'est entrepris d'ici là.

Naturellement, les spécialistes ont déjà réagi. Pour éviter une trop rapide érosion, on va augmenter la TVA, l'âge de la retraite des femmes et ouvrir des casinos (les bénéfices seront versés dans les caisses AVS).

Sans oublier l'or de la Banque nationale suisse et quelques autres recettes encore à trouver. Quant au 2^e pilier (LPP), lui aussi menacé, il subira prochainement une révision faisant passer le taux actuel de 7,2% à 6,65%. Les heureux bénéficiaires de cette manne bienvenue toucheront donc 0,55% de rentes en moins d'ici à 2005 probablement.

Prestations gratuites

Le moment est donc venu de songer à planifier sérieusement sa retraite, en contractant un 3^e pilier, une rente viagère, ou en investissant intelligemment l'hypothétique héritage du providentiel oncle d'Amérique. Comment planifier sa retraite ?

Qui faut-il contacter pour placer son argent le plus judicieusement possible ? De quelle manière gérer son 2^e pilier en arrivant à la retraite ? Autant de questions que l'on peut logiquement se poser face à l'offre des banquiers, des assureurs et des spécialistes en placements pour retraités.

Les grandes banques du pays sont peu intéressées par des placements «de pères de famille» ou de retraités, sauf si les sommes investies représentent un beau paquet de millions. A l'UBS par exemple, le compte personnel 60 Plus propose un taux de base atteignant 0,75% au lieu du 0,5% habituel. Une misère. Pourtant, les détenteurs de ce compte bénéficient de plusieurs prestations gratuites : relevé mensuel, attestation fiscale, ordres permanents. «Nous proposons un service de consultation financière, précise Edouard Duc, chef du service aux clients. Des spécialistes proposent une analyse globale de la situation des futurs investisseurs en optimisant l'aspect fiscal.» Coût des conseils : Fr. 200.- l'heure et Fr. 950.- au minimum...

De son côté, la Banque cantonale vaudoise propose évidemment plusieurs solutions aux investisseurs à cheveux gris. L'offre est si vaste qu'il est difficile de conseiller tel ou tel produit, étant donné que chaque cas est différent. Les produits de bancassurance de la famille «Swissca» assurent des rendements, sur dix ans, qui se situent aux environs de 3 à 3,5% en prenant pour base une prime annuelle minimale de Fr. 3600.-.

Il est également possible de verser une prime unique minimale de Fr. 10 000.- par an avec le produit «BCV Security III», une assurance-vie liée à une allocation d'actifs, pour un rendement minimal de 3%. Evidemment, face aux 7,2% légaux du 2^e pilier, ces rendements paraissent bien maigres. La BCV conseille également d'avoir recours à un planificateur financier joliment baptisé



POUR TOUTES LES PERSONNES NÉES

entre

et

1925

1950

La popularité des fonds de placement est de plus en plus grande. Nous vous offrons cette forme d'épargne rentable assortie d'une garantie de capital minimal, protection risque incluse, et malgré tout sans visite médicale. Si vous avez entre 50 et 75 ans, vous devez absolument lire ce qui suit.



Vos avantages:

1. Couverture-risque incluse
2. Sans examen médical
3. Capital minimal garanti dans 10 ans
4. Rendement élevé grâce à l'épargne dans des fonds de placement
5. Revenus de capitaux intégralement versés
6. Revenus exonérés d'impôts - autorisation officielle

Investissement dans des fonds de placement

Vos apports réguliers sont désormais investis dans des fonds de placement soigneusement sélectionnés. Tous les revenus de ces fonds vous appartiennent. Réinvestis dans ces mêmes fonds, ils vous rapportent de nouveaux bénéfices. Les perspectives de rendement sont nettement plus séduisantes que celles d'un placement de capital conventionnel.

Revenus exonérés d'impôts

Vous n'aurez à payer aucun impôt sur le revenu et aucun impôt anticipé sur les produits des intérêts de ce placement de capital. La police année de naissance a en effet été reconnue par l'Office fédéral des assurances privées et autorisé officiellement comme assurance-vie fiscalement privilégiée du fait que nous avons doté cette fort intéressante forme de placement d'une couverture d'assurance sur la vie.

Veillez noter que les chiffres du tableau ci-contre tiennent compte des primes investies dans le capital-risque en cas de décès.

Plan de placement à perspectives de rendement élevées moyennant des cotisations mensuelles modiques

Avoir en parts probable au bout de 10 ans moyennant les cotisations suivantes: Fr. 50.-, Fr. 100.-, Fr. 200.- ou Fr. 500.-

Homme ↑ Votre âge actuel	Fr. 50.-	Fr. 100.-	Fr. 200.-	Fr. 500.-	Femme ↑ Votre âge actuel	Fr. 50.-	Fr. 100.-	Fr. 200.-	Fr. 500.-
	par mois Fr.	par mois Fr.	par mois Fr.	par mois Fr.		par mois Fr.	par mois Fr.	par mois Fr.	par mois Fr.
50	7204.-	14408.-	28817.-	72399.-	50	7302.-	14604.-	29209.-	73388.-
51	7188.-	14378.-	28756.-	72244.-	51	7287.-	14574.-	29149.-	73236.-
52	7159.-	14319.-	28636.-	71945.-	52	7279.-	14558.-	29117.-	73156.-
53	7136.-	14274.-	28547.-	71718.-	53	7264.-	14527.-	29056.-	73003.-
54	7107.-	14214.-	28430.-	71422.-	54	7255.-	14512.-	29024.-	72922.-
55	7077.-	14156.-	28313.-	71127.-	55	7240.-	14482.-	28963.-	72770.-
56	7048.-	14098.-	28195.-	70831.-	56	7225.-	14451.-	28903.-	72616.-
57	7012.-	14026.-	28051.-	70468.-	57	7217.-	14435.-	28870.-	72535.-
58	6977.-	13954.-	27909.-	70108.-	58	7202.-	14405.-	28810.-	72380.-
59	6935.-	13871.-	27742.-	69684.-	59	7179.-	14361.-	28720.-	72156.-
60	6887.-	13775.-	27550.-	69201.-	60	7164.-	14330.-	28660.-	72004.-
61	6840.-	13680.-	27361.-	68725.-	61	7143.-	14287.-	28573.-	71784.-
62	6781.-	13562.-	27125.-	68129.-	62	7122.-	14243.-	28487.-	71567.-
63	6716.-	13433.-	26867.-	67479.-	63	7093.-	14187.-	28374.-	71282.-
64	6634.-	13270.-	26539.-	66653.-	64	7064.-	14131.-	28262.-	70998.-
65	6541.-	13084.-	26168.-	65716.-	65	7024.-	14047.-	28095.-	70577.-
66	6427.-	12855.-	25712.-	64561.-	66	6975.-	13951.-	27901.-	70088.-
67	6304.-	12609.-	25219.-	63046.-	67	6913.-	13828.-	27654.-	69466.-
68	6168.-	12338.-	24676.-	61691.-	68	6839.-	13679.-	27357.-	68717.-
69	6018.-	12035.-	24071.-	60177.-	69	6759.-	13519.-	27039.-	67912.-
70	5858.-	11714.-	23431.-	58578.-	70	6668.-	13337.-	26676.-	66995.-
71	5687.-	11373.-	22748.-	56868.-	71	6567.-	13134.-	26270.-	65973.-
72	5511.-	11023.-	22046.-	55112.-	72	6457.-	12914.-	25827.-	64856.-
73	5332.-	10665.-	21331.-	53327.-	73	6332.-	12665.-	25328.-	63320.-
74	5145.-	10291.-	20582.-	51453.-	74	6200.-	12401.-	24801.-	62006.-
75	4955.-	9910.-	19822.-	49553.-	75	6062.-	12126.-	24253.-	60630.-

Les prestations sont assurées par FORTUNA, leader dans les assurances liées à des fonds de placements en Suisse.

IMPORTANT: Le calcul de la prestation probable repose sur un rendement de fonds moyen estimé à 7%, mais qui ne saurait toutefois être garanti à l'avenir. Alors qu'un rendement supérieur conduit à une prestation plus importante à l'échéance de la durée d'assurance, un rendement inférieur donne lieu au versement d'un capital en cas de vie moins important. Dans tous les cas, nous vous garantissons un capital en cas de vie égal au montant du capital versé en cas de décès et ce indépendamment du développement du marché des capitaux survenu entretemps.

Couverture risque incluse

Pour plus de sécurité pour votre conjoint ou partenaire, respectivement votre famille, ce placement de capital est doté, dès la troisième année d'assurance, d'une couverture-risque en cas de décès (remboursement durant les deux premières années de toutes les primes déjà versées plus 10% d'intérêt annuel). Jusqu'à Fr. 100'000.- de capital-décès (Plans d'épargne Senior FORTUNA éventuellement déjà existants inclus), nous n'exigeons aucun examen médical.

Sécurité garantie

Quelle que soit l'évolution du marché des capitaux, FORTUNA vous garantit, à l'échéance de 10 ans de votre plan de placement, un capital minimal égal au montant de la couverture-risque garantie. Voici un avantage qu'aucune banque n'est à même de vous offrir.



Renseignements
immédiats /
Numéro gratuit

0-800 881 882

Fax: 0-800-888-020

Nous sommes à votre service 24 h sur 24 et même le week-end.

Admission
garantie jusqu'au
01.05.00



GENERALI
Assurances

Demande d'évaluation

Oui, j'aimerais en savoir davantage sur la police année de naissance. Veuillez m'envoyer **gratuitement** et **sans engagement** par la poste l'ensemble de la documentation ainsi qu'une évaluation personnalisée. Les perspectives de rendement et les garanties qui m'intéressent sont celles correspondant à l'apport mensuel suivant: Fr. 50.- Fr. 100.- Fr. 200.- Fr. 500.- Fr. autre apport mensuel

Monsieur Madame Nom: _____ Prénom: _____ Date de naissance (important pour le calcul de l'offre): _____
Rue/N°: _____ NPA/localité: _____ Téléphone durant la journée: _____
Je désire être informé des nouveautés par e-mail: _____ @ _____ Veuillez envoyer ce coupon à: GENERALI Direct, Case postale 76, 8800 Thalwil



«Private Banking». Chaque cas est différent, c'est pourquoi il est impossible, dans le domaine des investissements privés, de généraliser. Vous obtiendrez les renseignements personnalisés au guichet de la banque.

La Banque Cantonale de Genève propose aussi un compte privé «Aînés» offrant plusieurs prestations à cette catégorie de clients. «C'est le compte idéal pour recevoir ses revenus et effectuer ses paiements, mentionne la publicité de la BCG. Grâce à son taux d'intérêts élevé et à la gratuité de sa gestion, le compte privé Aînés offre, sur la place, le meilleur rapport coût/rendement de sa catégorie.»

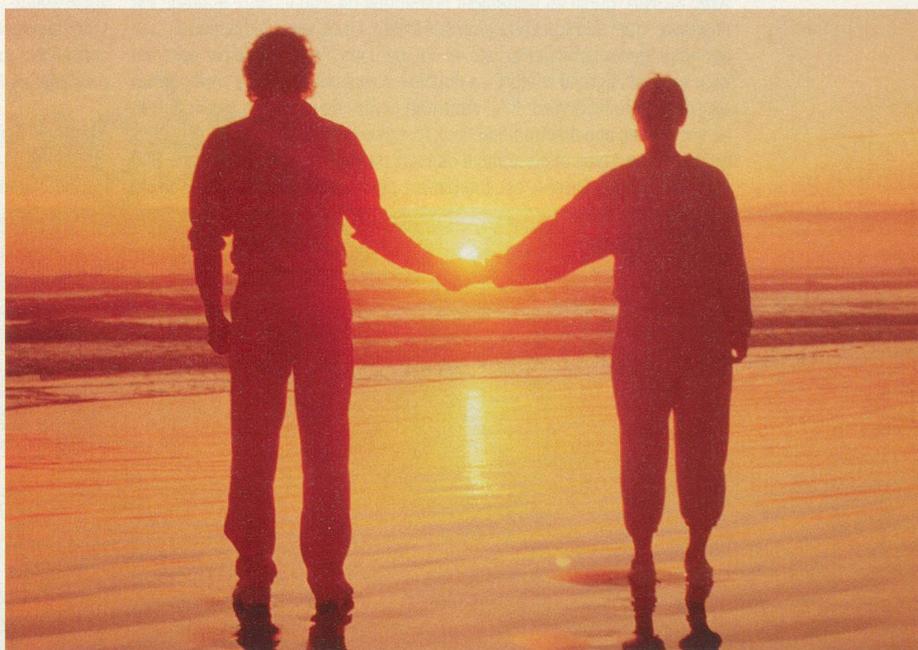
En fait, si le taux d'intérêt n'excède pas 0,75%, l'établissement genevois offre la gratuité des relevés trimestriels et des frais de gestion. Comme partout ailleurs, des conseillers de gestion proposent leur aide (rémunérée) pour améliorer le rendement de vos économies ou placer votre argent.

La fortune du 2^e pilier

Faut-il oui ou non retirer son 2^e pilier à l'âge de la retraite? La réponse dépend en fait de l'espérance de vie. Comme les retraités touchent chaque année le 7,2% de la somme accumulée durant les années de travail, il vaut la peine de choisir le versement sous forme de rente... à condition de vivre vieux. Il faut savoir qu'en cas de décès, la veuve du rentier du 2^e pilier ne touchera que le 60% de la somme restante et que ses héritiers ne recevront pas un sou.

En choisissant de retirer la somme globale, chacun la gère à sa convenance, ce qui représente un gage de liberté. Il est alors prudent de s'entourer de conseillers professionnels.

Les banques Raiffeisen, qui viennent de fêter leur centième anniversaire, ont compris qu'il était urgent de conseiller les préretraités et les retraités disposant d'une petite fortune lorsqu'ils choisissent de retirer leur 2^e pilier. A ce sujet, il faut savoir que certaines caisses n'autorisent pas le retrait global et qu'il faut, en tous les cas, mentionner le choix du retrait trois ans avant de prendre sa retraite. Il faut savoir également que le fisc se sert au passage, lorsqu'un retraité décide de s'approprier son 2^e pilier. En fait, le taux d'imposition varie d'un canton à l'autre (voir encadré).



Les 2^e et 3^e piliers permettent d'envisager l'avenir avec sérénité

«Il est même possible de planifier sa retraite anticipée», dit Christian Duby, responsable du département Assurance Raiffeisen. Effectivement, c'est prévu dans la 10^e révision, moyennant toutefois une réduction de 6,8% de la rente AVS par année. «Afin d'optimiser le rendement de leur avoir, les rentiers doivent tenir compte de quatre éléments essentiels: les assurances, les placements, la fiscalité et les droits de succession. Selon les clients, nous conseillons de diversifier les placements entre obligations et actions.

L'idéologie des banques Raiffeisen se résume en une phrase: «Pas de profit à tout prix!» Ce n'est pas un

hasard si les petits clients sont de plus en plus nombreux à faire confiance à cette institution, qui est encore à l'échelle humaine. Les seniors apprécient à leur juste valeur les conseils empreints de sagesse: «Ces clients ont besoin d'un rendement régulier de leurs fonds. On propose donc de placer une grande partie de leur argent en obligations pour la sécurité et une petite partie en actions, plus rentables, mais plus aléatoires.»

Un système élaboré de plan financier est actuellement mis en place dans les banques Raiffeisen. Il sera opérationnel dès le mois d'octobre prochain.

LE 2^E PILIER, CIBLE DU FISC

Si vous avez décidé de retirer votre 2^e pilier en une seule fois, parvenu à l'âge de la retraite, il faut savoir que le fisc va se servir au passage. Le pourcentage de l'impôt varie sensiblement d'un canton à l'autre. Exemple avec un retrait de Fr. 100 000.-.

Vaud: c'est le plus gourmand. L'impôt sera de	Fr. 11 119.- (11,1%).
Jura: cela baisse sensiblement. L'impôt sera de	Fr. 6795.- (6,8%).
Genève: canton situé dans la moyenne. Impôt de	Fr. 4928.- (5%).
Valais: à peine moins important, avec	Fr. 4663.- (4,6%).
Neuchâtel: le canton est généreux. L'impôt est de	Fr. 3276.- (3,3%).
Fribourg: le canton le plus «généreux». Impôt de	Fr. 2680.- (2,7%).

Selon la somme, il vaut la peine de déménager quelque temps avant le retrait. A moins que, dans le futur, l'harmonisation fiscale ne remette les pendules à l'heure.

SIEMENS

Quand votre fille vous parle de sa nouvelle passion pour l'Art, il faut que votre écoute soit à son maximum.

Avec SIGNIA, grâce au traitement numérique du signal, votre audition est meilleure, quel que soit votre environnement. Le cerveau de l'appareil, issu de l'intelligence artificielle, calcule 500 millions d'opérations par seconde pour votre plus grand confort. Le double microphone optimisé vous permet de prêter l'oreille à votre fille, sans rien perdre de ce qui se passe autour de vous. Avec une électronique deux fois plus petite, SIGNIA est si discret qu'il ne se voit plus et consomme beaucoup moins de piles. Et si votre fille vous téléphone, SIGNIA est totalement compatible avec les téléphones

mobiles. Avec un amplificateur garanti 2 ans, SIGNIA est définitivement l'appareil numérique qui va faire disparaître le mot malentendant du vocabulaire.

Votre audioprothésiste est formé à ces nouvelles technologies et vous conseillera gratuitement. Prenez donc un rendez-vous! Ou demandez de plus amples informations à:

Siemens Audiologie SA, Soodstrasse 57, 8134 Adliswil 2
téléphone 01-711 74 74, fax 01-711 74 84
E-Mail: riederb@siemens-audiologie.ch



Avec SIGNIA, le mot malentendant va disparaître du vocabulaire.

signia
L'audition, c'est Siemens!

RG Autonomie : le grand âge avec sérénité.



L'espérance-vie est en constante et rapide progression... Nous ne cessons de gagner en longévité avec un risque cependant : la dépendance du grand âge. C'est une réalité de plus en plus fréquente.

Pour faire face aux frais qu'elle engendre, pour préserver durablement le patrimoine familial, pour libérer proches et enfants d'une lourde charge financière, les Rentes Genevoises ont créé **RG Autonomie**, première et unique assurance suisse en ce domaine. Très souple, tant au niveau du financement que des prestations servies, **RG Autonomie** s'adapte à toutes les situations et prend en compte l'état de santé réel de l'assuré.

Pour vous, vos parents ou votre entourage, découvrez sans tarder tout l'intérêt de cette formule exclusive. Une documentation et une consultation gratuite vous sont d'ores et déjà réservées en toute confidentialité.

Pour en bénéficier rapidement, appelez maintenant le 817 17 17.

 **RENTES
GENEVOISES**

Assurance Vie
11, Place du Molard Tél. 817 17 17
www.r-g.ch

La rente viagère

Il s'agit d'un 3^e pilier qui présente une solution souple, individuelle, aménageable, qui assure un revenu supplémentaire. Dans le canton de Vaud, 25 000 personnes ont choisi cette solution.

L'idéal, pour pouvoir bénéficier d'une bonne rente viagère, serait de commencer à épargner sérieusement dès l'âge de 40 ans. Un versement mensuel régulier de Fr. 500.— permet d'atteindre la somme totale de Fr. 325 000.— après une trentaine d'années, compte tenu d'une rémunération moyenne de 4%.

Les Retraites populaires garantissent, quant à elles, un taux brut de 3,25% pour les rentes viagères différées et 3,75% pour les rentes viagères immédiates. Ces taux sont garantis à vie et peuvent même être légèrement supérieurs, grâce au système de répartition des excédents. L'institution reverse, en principe tous les cinq ans, une bonification de 7 à 8%.

La solution de la rente viagère reste l'une des plus simples et des plus sûres. Il y a deux moyens de la financer: soit en versant une prime régulière (libre choix de la somme et du rythme), durant la vie professionnelle, soit en investissant un capital à une date choisie. Dans les deux cas, la rente variera évidemment en fonction des sommes investies. Dans les deux cas, elle est garantie à vie. Voyons ces deux solutions en détail.

Rente viagère différée

Cette solution a l'avantage de la flexibilité, mais elle s'adresse avant tout aux personnes encore en activité. Aucun versement minimum n'est imposé. Chaque année, les assurés peuvent effectuer un ou plusieurs versements dont le montant est libre. Cumulées au fil des ans, ces sommes offrent le choix d'un capital décès égal au montant de la prime et une rente versée à l'âge souhaité. L'assuré est totalement libre de déci-

der à quel moment il veut bénéficier de ses rentes. Il peut même continuer à cotiser, une fois arrivé à la retraite, et augmenter sa future rente, qu'il touchera dès le jour de son choix. Des modifications de contrat peuvent intervenir en fonction de la situation familiale ou financière.

Rente viagère immédiate

Cette formule intéressera tout particulièrement les personnes qui arrivent à la retraite. L'assuré verse en une ou plusieurs fois un capital qui lui assurera une rente selon ses besoins. Ce capital peut provenir de la vente d'un bien immobilier, d'un compte d'épargne, d'un héritage ou du retrait de son 2^e pilier. «L'essentiel est d'assurer la sécurité du capital et de lui garantir une rentabilité performante, ce que Retraites Populaires Vie fait depuis des années avec succès.»

On le constate, la rente viagère, qu'elle soit envisagée à long terme, par des versements réguliers ou irréguliers ou qu'elle résulte d'un capital investi en une fois, demeure une solution complémentaire intéressante.

Quatre rentes à choix

Lors de l'entrée en jouissance de la rente, quatre solutions sont offertes aux clients des Retraites populaires: l'exclusive, la classique, l'altruiste et la maximale.

L'exclusive. Il s'agit d'une formule unique proposée par les Retraites populaires Vie. Lors du décès de l'assuré, la totalité du capital initialement investi est versée aux héritiers.

La classique. Au décès de l'assuré, le solde du capital investi est payé,

ADRESSES UTILES

Rentes genevoises

11, place du Molard, 1211 Genève
3. Tél. 022/817 17 17.

Retraites populaires

Rue Caroline 11, case postale,
1001 Lausanne. Tél. 021/348 21 11.

Groupe Mutuel

Rue du Nord 5, 1920 Martigny. Tél.
0848 803 111.

Fortuna assurances

Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil.
Tél. 01/722 68 00.

Banque Raiffeisen

Route de Berne 20, 1010 Lausanne.
Tél. 021/654 04 62. Renseignements dans les succursales Raiffeisen.

Banque cantonale de Genève

Quai de l'Île 17, 1204 Genève. Tél.
022/317 27 27. Renseignements dans les différentes agences.

Banque cantonale vaudoise

Place Saint-François, 1001 Lausanne.
Tél. 021/212 23 41. Renseignements dans les succursales.

déductions faites des rentes versées. Les héritiers récupèrent ainsi la partie du patrimoine qui n'a pas été dépensée.

L'altruiste. Formule idéale pour un couple, elle permet de maintenir le niveau de vie en cas de décès prématuré d'un des conjoints, tout au long de sa vie. C'est un moyen de combler la diminution des rentes AVS.

La maximale. Cette formule s'adresse à des célibataires ou à des couples sans enfants. La rente versée est plus élevée, mais le capital investi n'est pas restitué lors du décès.

Des assurances pour les seniors

Depuis quelques années, les primes d'assurance maladie ont pris l'ascenseur. Population dite «à risque», les seniors sont fortement pénalisés. De rares compagnies viennent à leur secours. C'est le cas du Groupe Mutuel.

Basé à Martigny, le Groupe Mutuel, société d'assurances d'importance nationale, réunit une quinzaine de caisses. Cette société compte 400 000 assurés, dont les deux tiers en Suisse romande. Elle vient de lancer «Hôpital Senior» à l'intention des retraités.

«Les primes des retraités en division mi-privée et privée ont subi des augmentations si exorbitantes que de nombreux assurés ont dû renoncer, contre leur gré, à cette couverture, au moment où ils en ont le plus besoin», constatent les responsables du Groupe Mutuel. Leur sort a incité ces derniers à réfléchir sur ce phénomène. Résultat de cette réflexion: une nouvelle couverture inédite en Suisse. «L'assurance Hôpital Senior est fondée sur la solidarité entre assurés, grâce à une progression linéaire des primes selon une échelle déterminée. L'assuré connaît à l'avance l'évolution de sa prime. Il n'est donc plus sujet aux mauvaises surprises, ni aux augmentations brutales des cotisations.»

Cette assurance propose quatre classes: division commune avec chambre à un ou deux lits, division mi-privée et division privée. Il n'y a pas d'âge limite et chaque personne peut adhérer à cette assurance dès 55 ans.

Les primes sont fixées selon un indice progressif qui varie en fonction de l'âge de l'assuré. Cet indice de 100 jusqu'à 55 ans augmente de 7 points (7%) par année. Ainsi, en classe 1, l'assuré de 55 ans paiera

Fr. 35.- par mois. A 64 ans, sa prime aura passé à Fr. 57.05 et à 70 ans à Fr. 71.75. En classe 4 (privé), la prime mensuelle de base se monte à Fr. 165.- à 55 ans et grimpe jusqu'à Fr. 338.25 à 70 ans.

L'avantage réside dans le fait qu'il est encore possible de s'assurer correctement à l'âge de la retraite et que le montant des primes est connu. Mais cette assurance complémentaire a un prix qu'il faut pouvoir payer.

Jusqu'à 82 ans

La compagnie d'assurances Fortuna joue également la carte des seniors en proposant une formule couvrant maladie, accident ou opération. Il s'agit d'une assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation, qui paie des prestations pour un montant que vous aurez choisi. Ici également, le montant des primes varie selon l'âge. Il faut préciser qu'une personne peut s'assurer jusqu'à 82 ans (sans examen médical) et qu'elle bénéficie d'une protection garantie contre la résiliation.

Trois indemnités journalières d'hospitalisation sont proposées: Fr. 120.-, Fr. 200.- et Fr. 320.-. Prenons, pour exemple, la prestation de Fr. 200.- par jour ou Fr. 6000.- par mois (maximum Fr. 300 000.-), avec un délai de carence de trois jours. Entre 61 et 68 ans, vous paierez une prime mensuelle de Fr. 136.60 pour vous seul et Fr. 243.40 pour votre couple. Entre 76 et 82 ans, votre prime passera, pour la prestation identique, à Fr. 188.40 pour vous et à Fr. 336.80 pour votre couple.

Assurance autonomie

Dans le canton de Genève, on dénombre 6500 personnes dépendantes et 9000 personnes fragiles chez les plus de 65 ans. Ces 15 500 personnes à risque représentent plus du quart de la population âgée et sont forcément à la charge de l'Etat.

Ainsi, les conséquences économiques deviennent difficilement supportables.

Si les personnes à faible revenu et sans fortune sont prises en charge par les services sociaux, les autres doivent participer aux frais engendrés par leur état de dépendance. Parfois, les sacrifices financiers sont importants. La fortune accumulée patiemment tout au long d'une vie fond en quelques mois et il faut même parfois revendre les biens immobiliers pour financer un séjour à l'hôpital ou en EMS.

Face à cette situation, les Rentes genevoises mettent en place une nouvelle formule de rente de dépendance appelée «Assurance autonomie», qui sera effective dans le courant du printemps. Le montant des primes dépend naturellement du degré de dépendance et l'assurance autonomie peut être liée à une rente viagère. Cette formule, inédite en Suisse, a fait ses preuves dans les pays voisins. Elle ne protège pas contre la dépendance due au grand âge, mais elle évite de dilapider ses biens, grâce aux rentes augmentées dans des proportions importantes. Les frais d'hospitalisation ou d'EMS peuvent être en partie remboursés par le biais de cet appoint non négligeable.

Dossier: Jean-Robert Probst

RENTE AUGMENTÉE

Un exemple pour illustrer ces prestations. Un homme valide de 65 ans, qui contracte une rente viagère en versant une prime unique de Fr. 100 000.-, recevra Fr. 6485.- par an. Or, en combinant avec la nouvelle assurance autonomie, sa rente sera augmentée à Fr. 10 553.- (63%) en cas de dépendance faible, à Fr. 12 230.- (89%) en cas de dépendance moyenne et à Fr. 14 463.- (123%) en cas de dépendance grave.